

**Dispositions générales réglementant
la participation au WDW 20-22 juillet 2018)**

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES (« DG ») RÉGISSANT LES TERMES ET LES CONDITIONS DE VOTRE PARTICIPATION AU WORLD DUCATI WEEK 2018 QUI AURA LIEU AU MISANO WORLD CIRCUIT MARCO SIMONCELLI (« CIRCUIT ») DU 20 JUILLET AU 22 JUILLET 2018 (« ÉVÉNEMENT ») ET LES CONDITIONS APPLICABLES À L'ACHAT DES TITRES D'ACCÈS À L'ÉVÉNEMENT. EN ACCEPTANT CES DG, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT D'ÊTRE LIÉ PAR CELLES-CI.

AU CAS OÙ VOUS NE SERIEZ PAS D'ACCORD ET OÙ VOUS NE COMPTERIEZ PAS ACCEPTER CES TERMES ET CES CONDITIONS, CLIQUEZ SUR « JE N'ACCEPTÉ PAS ». DANS CE CAS, VOUS NE POURREZ PAS ACCÉDER AU MODULE D'ACHAT DE L'ÉVÉNEMENT.

Ducati Motor Holding S.p.A., - Société unipersonnelle, soumise à la direction et la coordination d'Audi AG - , est l'organisateur de l'Événement (« Organisateur »).

Partie 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ÉVÉNEMENT

Article 1 - Programmes généraux et définitifs

Pour les programmes généraux, nous entendons définir des traces indicatives encore en cours d'élaboration à la fois en ce qui concerne les structures à utiliser qu'en ce qui concerne les lieux et les parcours. L'Organisateur s'engage donc à maintenir les structures et les services indiqués dans les programmes définitifs ; toutefois, en cas d'éventuelle indisponibilité d'un ou de plusieurs services, pour des raisons indépendantes de sa volonté et de force majeure, celui-ci se réserve le droit de les remplacer par des services et des structures de même qualité.

Art. 2 - Frais de participation

La participation est subordonnée à l'achat d'un titre d'accès valable pour un ou pour les trois jours de l'Événement. Il existe deux types de titres d'accès :

- **Pass Biker** : il permet l'accès à l'Événement au participant avec la moto ;
- **Pass Visitor** : il permet l'accès à l'Événement au participant en tant que passager ou à pied.

Les prix des titres d'accès à l'Événement sont les suivants :

	2018			
	BIKER		VISITOR	
PASS 3 JOURS				
Tarif plein	95	€	65	€
Tarif réduit *	75	€	60	€
Tarif réduit DOC **	55	€	50	€
TARIF JOURNALIER				
Tarif plein	50	€	40	€
Tarif réduit DOC **	30	€	25	€
Tarif réduit Rookie (18-25)***	30	€	25	€

***Tarif réduit** : tarif disponible pour ceux qui achètent le Pass chez Ducati Dealers et pour Ducati National Sales Company et Ducati Partners ;

****Tarif réduit DOC** : tarif disponible uniquement pour les membres actifs d'un Desmo Owners Club officiel pour l'année 2018 ;

*** **Tarif réduit Rookie (18-25)** : tarif journalier disponible pour tout participant dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans.

Tous les tarifs comprennent la TVA.

Il sera possible d'acheter les titres d'accès en ligne sur wdw.ducati.com à partir du 27 mars 2018 jusqu'au 15 juillet 2018. À partir du 19 juillet 2018 et pendant l'Événement, il sera possible d'acheter les titres d'accès uniquement au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit et seulement au plein tarif.

Les visiteurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés.

L'entrée gratuite est prévue pour :

- Les visiteurs de moins de 18 ans accompagnés d'un adulte ; le titre d'accès peut être réservé en ligne (max 4 pour chaque transaction. À l'entrée du Circuit, il sera nécessaire de présenter une pièce d'identité) ou retiré au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit ;
- les personnes handicapées possédant un certificat d'invalidité et leur accompagnateur ; le titre d'accès devra être retiré au guichet dédié au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit ;
- tous les participants de pays non européens ([voir la liste](#)) ; le titre d'accès peut être réservé en ligne ou retiré au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit.

Le Pass 3 jours inclut :

- L'accès à toutes les zones publiques où l'Événement aura lieu ;
- Le kit de bienvenue contenant des t-shirts, des gadgets et du matériel d'information ;
- La possibilité de participer gratuitement à toutes les activités du programme de l'Événement, telles que :
 - Test de conduite des modèles Ducati (sous réserve de disponibilité) ;
 - École de conduite DRE Riding Academy (Safety Academy, Enduro Academy et Scrambler Days of Joy) (sous réserve de disponibilité) ;
 - Tours de piste (sous réserve de disponibilité) exclusivement pour **les propriétaires de motos Ducati** ;
 - Divers concours organisés selon le programme de l'Événement ;
 - Séminaires de l'Université Ducati (sous réserve de disponibilité) ;
 - Accès aux séances d'autographes avec les pilotes Ducati ;
 - Possibilité de visiter l'Usine et le Musée Ducati à un tarif réduit.

La participation aux activités dynamiques est réglementée par l'Art. 8 de ce règlement.

Le Pass Journalier inclut toutes les activités prévues par le programme journalier de l'Événement, à l'exclusion de :

- Test de conduite des modèles Ducati ;
- École de conduite DRE Riding Academy ;
- Tours de piste.

Art. 3 - Modes de livraison

Les modes de livraison suivants des titres d'accès sont prévus :

- pour les titres d'accès achetés jusqu'au 6 juillet 2018, livraison à domicile si demandée ; dans ce cas, le coursier livrera une enveloppe scellée à l'adresse indiquée par l'acheteur au moment de l'achat dans le formulaire d'inscription. Les frais de port sont à la charge de l'acheteur. Les expéditions seront effectuées à partir du 7 mai 2018.
- Pour les titres d'accès achetés à partir du 7 juillet, le retrait est obligatoire au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit à partir de 09h00 le 19 juillet 2018 jusqu'à 10h00 le 22 juillet

2018. Dans ce cas, l'acheteur pourra retirer les titres d'accès en présentant les documents visés à la Partie 2, Art. 7.

Art. 4 - Visites du Musée et de l'Usine Ducati

Du mercredi 18 juillet 2018 au mardi 24 juillet 2018, le Musée Ducati et l'Usine Ducati seront ouverts au public sans obligation de réservation.

Le Musée sera ouvert tous les jours de 9h00 à 18h00. Aucune visite guidée du Musée n'est prévue. Les visites de l'Usine seront obligatoirement guidées. Elles auront lieu l'une après l'autre entre 9h15 et 16h00 à l'exception du samedi 21 juillet, lorsqu'elles ne seront possibles que de 9h15 à 12h00.

Tarifs et modes de paiement

2 types de billets sont disponibles :

- 1) Visite guidée de l'Usine et entrée au Musée ; coût 20,00 euros (vingt euros et zéro cents).
- 2) Entrée au Musée ; coût 10,00 euros (dix euros et zéro cents).

Les membres DOC ont droit, comme de coutume, aux billets 1) et 2) gratuits, toujours sur présentation de la carte de membre DOC 2018.

Indications pour l'achat en ligne :

- a. l'achat est possible via le site Internet wdw.ducati.com, en même temps que l'achat du titre d'accès pour le WDW2018 ;
- b. il est possible d'acheter un nombre de billets pour la visite guidée de l'Usine et l'entrée au Musée égal au nombre de titres d'accès en cours d'achat pour le WDW2018 ;
- c. pour des raisons d'organisation, il est nécessaire d'indiquer la date et le créneau horaire auxquels vous souhaitez visiter Ducati ;
- d. en cas d'achats multiples par une seule personne, toutes les personnes pour lesquelles le billet a été acheté doivent se présenter à la visite guidée le même jour dans le même créneau horaire ;
- e. en cas d'achat en ligne, il est nécessaire de présenter le reçu d'achat à la caisse de Ducati avant le début de la visite.

L'achat sur place de billets à tarif réduit est possible du 18 au 24 juillet 2018.

Les recettes de cette activité seront entièrement reversées à la Fondation Ducati.

Art. 5 - Titre d'accès

Avec le titre d'accès, chaque participant à l'Événement recevra un bracelet pour soi et, en cas d'un Pass Biker de 3 jours ou journalier, également un bracelet pour la moto avec laquelle celui-ci accédera à l'Événement. Les deux bracelets auront la même numérotation et devront être portés pendant toute la durée de l'Événement.

Le bracelet de forme « humaine » doit être porté par le participant, le bracelet en forme de moto doit être fixé à la moto à un endroit visible. Nous recommandons la direction ou le guidon.

Le participant qui a acheté un Pass Visitor, de 3 jours ou journalier, recevra un seul bracelet de forme « humaine » et ce bracelet devra être porté pendant toute la durée de l'Événement

Art. 6 - Perte du titre d'accès

En cas de perte, le titre d'accès ne peut pas être remplacé, il est donc nécessaire d'en acheter un autre.

En revanche, en cas de rupture du bracelet, le participant devra contacter le centre d'accréditation/billetterie près du Circuit pour le remplacement, présentant le bracelet endommagé et le titre d'accès.

En cas de perte du bracelet, le participant devra contacter le centre d'accréditation/billetterie près du Circuit en présentant le titre d'accès pour recevoir un nouveau bracelet.

Art. 7 – Kit de bienvenue

Le kit de bienvenue pourra être retiré pendant les jours et les heures d'ouverture de l'Événement au point de distribution dédié du kit de bienvenue à l'intérieur du Circuit.

Art. 8 – Règlement général pour la réservation de tours de piste et Riding Experiences

Tous les détenteurs du Pass Biker de 3 jours acheté en ligne ont le droit de réserver les activités dynamiques suivantes :

1. Un tour de piste avec sa propre moto, **si propriétaire d'une moto Ducati** ;
2. Un tour de la DRE Riding Academy – Module Safety avec des motos mises à disposition par Ducati ;
3. Un tour de la DRE Riding Academy Enduro - avec des motos mises à disposition par Ducati ;
4. Un tour de la Scrambler Days of Joy - avec des motos mises à disposition par Ducati.

Tous les détenteurs du Pass Visitor de 3 jours acheté en ligne ont le droit de réserver les activités dynamiques suivantes :

1. Un tour de la DRE Riding Academy Module Safety - avec des motos mises à disposition par Ducati ;
2. Un tour de la DRE Riding Academy Enduro - avec des motos mises à disposition par Ducati ;
3. Un tour de la Scrambler Days of Joy - avec des motos mises à disposition par Ducati.

En regard de l'achat en ligne du Pass de 3 jours (Biker ou Visitor), le participant recevra le Code Riding Experience dans le reçu de paiement.

L'e-mail et le Code Riding Experience sont nécessaires pour la réservation du tour.

Avant le début de l'Événement, le participant recevra un e-mail avec l'avis de l'ouverture de la plate-forme pour la réservation en ligne des activités dynamiques. À ce stade, en insérant le Code Riding Experience, le participant pourra choisir la date et l'heure de l'activité préférée, sous réserve de disponibilité.

Le participant possédant un Pass de 3 jours peut réserver max 3 tours de différents types parmi ceux proposés.

Le participant doit être majeur, posséder un permis de conduire valide et porter des vêtements techniques adaptés au type d'activité :

- pour les tours de piste : Le participant aura l'obligation d'entrer sur la piste en portant le casque intégral approuvé, une combinaison une pièce en cuir, des gants, des bottes et une protection dorsale pour usage sportif sur piste.
- pour les cours DRE Riding Academy – Module Safety les vêtements de protection composés de : un casque intégral, une veste et un pantalon en cuir ou cordura avec des protections épaulettes, coudes et genoux ; protection dorsale ; gants et bottes.
- pour les cours DRE Riding Academy Enduro ou en général pour les activités de test de conduite, les vêtements de protection obligatoires doivent être composés de : un casque intégral, une veste et un pantalon avec des protections pour les épaules, les coudes et les genoux ; une protection dorsale ; des gants et des bottes, que le participant devra porter pour participer au cours.

La direction se réserve dès à présent le droit de refuser l'accès à la piste aux participants portant des vêtements non conformes ou en mauvais état.

Le participant qui achète le Pass Biker de 3 jours durant les jours de l'Événement et donc sur place, peut s'inscrire pour les tours de piste ou à d'autres activités prévues dans le Circuit, mais nous vous avertissons que les possibilités de trouver des places disponibles en réservant sur place seront faibles.

Article 9 – Exclusion de responsabilité

Pour participer au WDW2018, le participant déclare en outre :

- que la moto avec laquelle il participe est régulièrement immatriculée, en parfait état d'entretien et conforme à la réglementation en matière de pollution sonore et de l'environnement ;
- être conscient des risques que sa participation implique pour lui-même, pour autrui et pour les biens dont il est propriétaire et d'autrui, et assumer dans ce sens toute responsabilité pour tout préjudice pouvant résulter de sa faute, s'engageant à protéger et à dédommager les organisateurs ;
- être conscient du fait que le parking n'est pas surveillé ;
- renoncer dès à présent à toute réclamation contre l'Organisateur pour tout préjudice résultant d'un vol ou d'un préjudice aux biens dont il est propriétaire.

L'Organisateur se réserve le droit d'éloigner immédiatement du Circuit et de tout autre lieu où se déroule l'Événement, sans rembourser le titre d'accès, tout participant dont le comportement n'est pas conforme à l'ordre public et aux dispositions de ce règlement, ou qui, en général, ne permet pas le déroulement régulier de l'Événement même.

Article 10 – Autorisations d'utilisation de l'image

L'Événement WDW2018, tout au long de sa durée, sera documenté à l'aide de photographies et de vidéos qui pourront ensuite être librement utilisées par l'Organisateur et les sociétés liées contractuellement à celui-ci. À cette fin, par l'intermédiaire de la participation à l'Événement, le participant cède expressément à l'Organisateur, qui à son tour pourra céder à des tiers, un droit plus ou moins étendu d'utiliser son image pour toute initiative promue par l'Organisateur même ou par des tiers, seule et/ou en combinaison avec d'autres images, sans limite de lieu, d'utilisation, de temps et de moyens à des fins commerciales et de promotion de l'image de l'entreprise, et en particulier pour sa diffusion également via des sites Internet. Le participant renonce expressément à faire toute réclamation, même de nature économique, envers l'Organisateur et les sociétés liées contractuellement à celui-ci et leurs employés, agents et représentants.

Article 11 – Annulation de l'Événement en raison de grèves - catastrophes naturelles - conditions météorologiques défavorables - troubles civils et militaires - émeutes - actes de terrorisme

L'annulation de l'Événement en raison de grèves, catastrophes naturelles, conditions météorologiques défavorables, troubles civils et militaires, émeutes, actes de terrorisme et autres événements similaires sont des causes de force majeure et ne sont donc pas imputables à l'Organisateur. Les éventuels frais supplémentaires pris en charge par le participant ne seront donc pas remboursés, ni les prestations qui, pour ces raisons, seraient perdues et ne seraient pas récupérables. Sauf ce qui fait éventuellement partie de la garantie d'assurance prévue par l'Organisateur.

Art. 12 - Communications d'informations et/ou supplémentaires

L'Organisateur se réserve le droit de faire connaître à tous les participants, au moyen de communications appropriées, tout changement ou ajout à ces dispositions générales et programmes, ainsi que des informations ou des clarifications pour leur meilleure interprétation.

À cette fin, le participant fournit à Ducati le consentement à l'utilisation de ses données personnelles, conformément aux dispositions de la Partie 2.

Art. 13 - Marques WDW 2018, Ducati, signes distinctifs, droits de propriété industrielle, droits de propriété intellectuelle et services de tiers proposés via le site ou liens vers certains sites tiers

Le participant est informé à l'avance qu'il ne peut revendiquer aucun droit sur les marques déposées « **WDW 2018** », « **Ducati** », ni aucune autorisation de les utiliser et s'engage, de son propre chef et pour le passager, à ne pas réclamer la propriété, la licence ou tout autre droit d'utilisation ou d'exploitation. En outre, de son propre chef et pour le passager, celui-ci s'engage à ne pas déposer ou utiliser des noms, marques ou autres signes distinctifs associés aux noms ou marques déposées « **WDW 2018** », « **Ducati** » et/ou qui pourraient être confondus avec ceux-ci.

Le nom de domaine et les droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs au site wdw.ducati.com (y compris, mais sans s'y limiter, toute image, photographie, animation, vidéo, audio, musique, texte intégré

dans ce site, et matériel joint) sont la propriété de l'Organisateur et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle et industrielle et par les dispositions des traités internationaux. Le participant ne peut pas copier et/ou reproduire le matériel contenu sur ce site.

Certains services offerts sur ce site pourraient inclure du matériel de tiers ou des liens vers certains sites Internet de tiers. Le participant est conscient et accepte que l'Organisateur n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude, de l'évaluation et de l'examen de celui-ci ou de l'évaluation du contenu ou de l'exactitude de ce matériel ou de sites Internet de tiers. L'Organisateur ne garantit ni ne confirme et ne sera pas responsable des matériels ou des sites Internet de tiers, ni pour d'autres matériels, produits ou services de tiers. Le participant accepte de ne pas utiliser de matériels de tiers de quelque manière que ce soit pouvant enfreindre ou violer les droits de tiers, et que l'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de toute utilisation à cet égard de la part du participant.

Article 14 - CLAUSE COMPROMISSOIRE

Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de ce règlement pourra être soumis à un conciliateur nommé par la Chambre de Commerce de Bologne, qui décidera par voie électronique des techniques de conciliation en ligne, comme le permet le Décret Législatif n. 70/2003. Sous réserve des éventuelles compétences incontournables prévues par la loi en faveur des utilisateurs consommateurs.

Art. 15 - RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Pour tout ce qui n'est pas expressément mentionné ici, il est nécessaire d'appliquer les réglementations italienne et européenne.

Partie 2 : ACTIONS LIÉES AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES **Note d'information conformément à l'art. 13 du Décret Lég. 196/2003**

Les données personnelles fournies par l'Utilisateur pour l'inscription au World Ducati Week 2018 (ci-après « événement ») seront traitées par le responsable du traitement Ducati Motor Holding S.p.A. - Société unipersonnelle - Société soumise à l'activité de direction et de coordination d'AUDI AG, sise Via Cavaliere Ducati n°3, Bologne, Italie (ci-après dénommée « Ducati »), et par Best Union Company S.p.a sise Via Antonio Canova 16/20, 40138 Bologne (ci-après dénommée « Best Union ») en tant que responsable du traitement nommé par Ducati pour la vente en ligne de titres d'accès à des événements organisés par Ducati.

Ducati fait donc appel à la collaboration de Best Union pour le processus de vente en ligne de titres d'accès, via la plateforme www.vivaticket.com, via les URL wdwdealer.vivaticket.it (revendeur) et wdw.vivaticket.it (b2c).

Le processus d'inscription est divisé en deux macro-étapes : une première inscription de la part de l'utilisateur sur le site Ducati (s'il n'est pas déjà inscrit), et une navigation successive sur le site www.vivaticket.com pour le processus d'achat du billet en ligne.

Pour l'Utilisateur, après l'inscription (avec l'acceptation simultanée de la déclaration de confidentialité ci-incluse) sur le site Ducati, la collecte de données supplémentaires pourrait être nécessaire sur le site www.vivaticket.com.

De la part de Best Union, les données personnelles fournies seront traitées pour : permettre la navigation et l'inscription à l'événement, la conclusion éventuelle et l'exécution d'un contrat d'achat à travers le site, pourvoir à la fourniture des produits et services demandés par l'Utilisateur, et fournir les informations et l'assistance demandées par l'Utilisateur.

En ce qui concerne la conservation des données, nous vous informons que les données personnelles seront conservées pendant 18 mois (réclamations pour virement carte de crédit) et les écritures comptables jusqu'à 10 ans pour des raisons fiscales, y compris les factures.

Ducati et Best Union ont un grand respect pour la confidentialité des Utilisateurs. Les données qui seront éventuellement communiquées par le visiteur du site seront traitées avec le plus grand soin et avec des outils en mesure d'en garantir la sécurité, dans le respect total de la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles.

En acceptant ce règlement et la politique de confidentialité, la personne concernée accepte également le processus de gestion des données personnelles comme décrit précédemment ci-dessus.

Partie 3 : CONDITIONS DE VENTE

Les indications qui suivent règlementent les relations entre Best Union Company S.p.A., sise Via Antonio Canova, 16/20- 40138 Bologna, N° de TVA 02011381205 - R.E.A. BO 405904, fournisseuse du service de pré-accréditation et de vente de titres d'accès (ci-après dénommé « Service ») et les utilisateurs de ce Service (ci-après dénommés « Clients/Acheteurs »). Le client qui utilise le Service est tenu de respecter toutes les conditions générales contenues dans ce règlement. Ce règlement doit donc être lu attentivement et approuvé dans toutes ses parties par l'Utilisateur avant la fin de l'opération d'achat.

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'UTILISATION DU SERVICE BEST UNION COMPANYY

Art. 1 - **Définitions**

Art. 2 - **Objet du service**

Art. 3 - **Délai de réservation et prix de vente**

Art. 4 - **Annulation des réservations pour non-exécution de la transaction**

Art. 5 - **Modes de paiement et conclusion du contrat**

Art. 6 - **Sécurité**

Art. 7 - **Modes de retrait et livraison**

Art. 8 - **Droit de résiliation**

Art. 9 - **Événement reporté ou annulé**

Art. 10 - **Accès au service**

Art. 11 - **Réclamations**

Art. 12 - **Liens vers d'autres sites**

Art. 13 - **Responsabilité de Best Union**

Art. 14 - **Tribunal compétent**

ART. 1 - DÉFINITIONS

1. Client (Acheteur) : c'est la personne qui utilise le Service pour l'achat d'un ou de plusieurs Titres d'Accès.
2. Code de la Consommation : il s'agit du Décret Législatif du 6 octobre 2005 n°206 et modifications et intégrations successives.
3. Frais de Service : c'est la majoration appliquée par Best Union sur le prix facial des Titres d'Accès et qui constitue une rémunération totale ou partielle du Service. Ils sont communiqués au Client lors de la procédure d'achat du Titre d'Accès et sont directement facturés par Best Union au Client.
4. Contrat de Service : c'est le contrat qui est établi entre Best Union et le Client pour la fourniture du Service et pour l'utilisation de celle-ci par le Client.
5. Contrat de vente : c'est le contrat qui est établi entre le Client et l'Organisateur, ayant pour objet la vente du Titre d'Accès par le biais du Service fourni par Best Union Company à considérer

réglementé par ces Conditions Générales du Contrat dans les parties faisant référence à la réalisation de l'Événement **World Ducati Week 2018**, par les dispositions applicables en matière de vente conformément à la réglementation italienne applicable et par les avertissements reportés au dos du Titre d'Accès acheté.

6. Consommateur : c'est le Client, personne physique, qui utilise le Service pour l'achat de Titres d'Accès à des fins non liées à l'activité professionnelle ou entrepreneuriale éventuellement exercée.
7. Frais de Pré-vente : c'est l'éventuelle majoration appliquée par l'Organisateur en cas de pré-vente du Titre d'Accès. Ils font partie intégrante du Prix Facial du Titre d'Accès acheté par le Client et sont indiqués sur le Titre d'Accès séparément de la Valeur Nominale du Titre d'Accès.
8. Événement : c'est la manifestation, la représentation ou le spectacle auquel le Titre d'Accès fait référence.
9. Organisateur : c'est le sujet qui organise l'Événement pour lequel le Titre d'Accès a été émis. Pendant la vente du Titre d'Accès par le biais du Service fourni, Best Union agit au nom et pour le compte de l'Organisateur. Aux termes et en exécution de l'article 49 du Code de la Consommation, les données et les références de l'Organisateur sont indiquées au Client avant la fin de l'achat et sont indiquées sur le Titre d'Accès. Pour l'événement World Ducati Week 2018, l'Organisateur est Ducati Motor Holding S.p.A., Via Cavaliere Ducati 3, Bologne, N° de TVA 05113870967.
10. Prix Facial : c'est le prix composé de la Valeur Nominale outre les éventuels Frais de Pré-vente et il est indiqué sur le Titre d'Accès.
11. Service : c'est l'ensemble des services de réservation, d'émission et de mise à disposition du Titre d'Accès en faveur du Client via le réseau de vente. Le Service n'inclut pas la vente du Titre d'Accès et/ou la fourniture de la prestation constituée par l'Événement qui restent des actes et/ou des obligations de compétence et de responsabilité exclusives de l'Organisateur, au nom et pour le compte duquel Best Union agit en fournissant exclusivement le Service.
12. Détenteur du Titre d'Accès : c'est le sujet qui détient un Titre d'Accès légitimement et conformément à ces Conditions Générales de Contrat
13. Titre d'Accès : c'est le document, ayant une valeur fiscale, acheté par le Client via le Service qui permet au détenteur du Titre d'Accès d'accéder à l'Événement. Le Titre d'Accès est strictement personnel et ne peut être cédé à titre onéreux ni ne peut faire l'objet d'une intermédiation, conformément à la réglementation contraignante en matière fiscale (décret 23/07/2001 et modifications et intégrations successives). Les Titres d'Accès ne pourront pas être remplacés s'ils sont perdus, détériorés, endommagés, détruits ou s'ils ont été volés.
14. Valeur Nominale : c'est le prix du Titre d'Accès net des Frais de Pré-vente et des Frais de Service.

ART. 2 - OBJET DU SERVICE

1. Ces Conditions Générales du Contrat réglementent la fourniture et l'utilisation du Service et, par conséquent, la fourniture au Client des services de réservation et de pré-vente du Titre d'Accès relatif à l'Événement **World Ducati Week 2018** organisé et géré par l'Organisateur Ducati Motor Holding S.p.A., Via Cavaliere Ducati 3, Bologne, N° de TVA 05113870967.
2. Dans le cadre du Contrat de Vente, Best Union agit au nom et pour le compte de l'Organisateur fournissant exclusivement le Service, pour lequel elle n'est pas responsable de l'organisation, de la gestion ou même de la politique tarifaire des Titres d'Accès, de leur promotion et de la distribution.
3. Le Service fourni par Best Union est un service de réservation et de pré-vente de Titres d'Accès à des Événements publiés. Lors de la conclusion du Contrat de Vente, ainsi que lors de l'activité de

communication relative à l'Événement, Best Union travaille au nom et pour le compte de l'Organisateur et le seul service fourni par celle-ci est celui de la fourniture du Service.

ART. 3 - DÉLAI DE RÉSERVATION POUR L'ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT

1. Le Service permet de disposer d'une période de temps limitée pour le paiement des Titres d'Accès réservés (ci-après le « Délai de réservation »).
2. Le Délais de Réservation est clairement indiqué sur la page récapitulative du panier, marquée d'une icône indiquant le terme exact dans lequel le Titre d'Accès doit être payé.
3. L'achat du Titre d'Accès doit être effectué par des personnes majeures. Le système ne permet pas la conclusion de la transaction d'achat en ligne si elle est effectuée par des Clients de moins de 18 ans.
4. Le prix total dû par le Client pour le Titre d'Accès, y compris les Frais de port du Titre d'Accès qui sont indiqués séparément, est précisé immédiatement avant l'achat et le Client doit l'accepter en décidant de terminer l'achat.

ART. 4 - ANNULATION DES RÉSERVATIONS POUR NON-EXÉCUTION DE LA TRANSACTION

1. L'achat du Titre d'Accès doit être effectué dans le Délai de Réservation indiqué par le système.
2. Le Client, dans le délai de réservation disponible, doit effectuer le paiement et recevoir la confirmation du succès de la transaction. Au cas où les deux conditions précédentes ne se produiraient pas, la réservation sera annulée et le Titre d'Accès retournera automatiquement dans le circuit de vente.
3. Pour toute demande d'assistance, veuillez consulter la page d'informations présente sur le site www.vivaticket.it/eng/assistenza.

ART. 5 - MODES DE PAIEMENT ET CONCLUSION DU CONTRAT

1. Le mode de paiement des Titres d'Accès est indiqué sur la page de vente de Best Union et est indiqué tout juste avant le paiement.
2. Best Union se réserve le droit d'appliquer, pour des raisons de sécurité, des limitations et des exclusions aux outils de paiement pouvant être utilisés par le Client pour le paiement.
3. Il est précisé que, en cas de paiement par carte de crédit, pour chaque code de transaction, le Client dispose de 4 tentatives de paiement. Une fois les tentatives de paiement infructueuses effectuées, il ne sera plus possible de récupérer la transaction.
4. Si le paiement a été effectué avec succès, le système affichera en ligne le reçu de l'achat, qui portera l'indication « Paiement Confirmé - Transaction Complétée » confirmant l'achat effectué par le Client.
5. Peu de temps après la fin de la transaction, le Client recevra un e-mail de confirmation de l'achat effectué, précisant les places attribuées, le prix payé et le mode de retrait du Titre d'Accès sélectionné. Best Union décline toute responsabilité pour la non-réception de l'e-mail de confirmation dans les termes précités, lorsque l'envoi relatif n'a pas été rendu possible en raison de l'insertion de la part du Client de données incorrectes ou non valides dans le formulaire en ligne de demande des données du Client.
6. Le Client peut toujours imprimer le reçu de l'achat effectué via la page **Affichage du reçu** en

utilisant le code de transaction attribué.

7. En acceptant ces Conditions Générales du Contrat et avec la conclusion réussie du processus d'achat et l'exécution des paiements connexes de la part du Client, le Client reconnaît expressément et accepte que le Service fourni par Best Union est un service de seule pré-vente des Titres d'Accès aux Événements publiés. Lors de la conclusion du Contrat de Vente, ainsi que lors de l'activité de communication relative à l'Événement, Best Union travaille au nom et pour le compte des Organisateur et le seul service fourni par celle-ci à son propre nom et pour son propre compte est celui de pré-vente.
8. Tout juste avant le paiement, le Client devra accepter ces Conditions Générales du Contrat.
9. Le Contrat de Service ainsi que le Contrat de Vente seront réputés conclus à la réception du récapitulatif communiqué par e-mail de l'achat et à condition que le paiement ait été effectué avec succès.

ART. 6 - SÉCURITÉ

Pour garantir une sécurité maximale, les transactions en ligne d'achats avec le Service sont effectuées via un serveur sécurisé, avec la certification GoDaddy, qui adopte le système de protection SSL (Secure Socket Layer), sur la base duquel Best Union n'est jamais informée des codes utilisés par le client pour l'activation de sa propre carte, mais reçoit exclusivement de la part du troisième gérant de la plateforme de paiements électroniques un numéro de reçu confirmant la réussite de la transaction à la conclusion de celle-ci.

ART. 7 - MODES DE RETRAIT ET LIVRAISON

1. En cas d'achat en ligne, le Client a la possibilité de choisir entre :
 - a. expédition du Titre d'Accès au propre domicile avec frais de port à sa charge qui seront communiqués au moment de l'achat
 - b. retrait du Titre d'Accès à la billetterie sur le lieu de l'Événement sélectionné à partir d'une heure avant le début du même événement présentant le bon, l'e-mail de confirmation et/ou le propre code de transaction et, lorsque requis par la loi, une pièce d'identité ;
2. Si l'expédition est demandée au propre domicile, la livraison du Titre d'Accès sera effectuée par courrier express aux frais du Client. Les frais de port ainsi que les caractéristiques essentielles de l'expédition seront indiqués au moment du choix de l'option correspondante de la part du Client.
3. En cas de demande de l'expédition au propre domicile, Best Union décline toute responsabilité pour la non-réception des Titres d'Accès, lorsque l'envoi relatif n'a pas été rendu possible en raison de l'insertion de la part du Client de données incorrectes ou non valides dans le formulaire en ligne de demande des données personnelles du Client.
4. Pour les Titres d'Accès achetées jusqu'au 6 juillet 2018, les expéditions seront effectuées à partir du 7 mai 2018.
5. Pour les Titres d'Accès achetés à partir du 7 juillet et sur place entre le 19 et le 22 juillet 2018, les Titres d'Accès pourront exclusivement être retirés au centre d'accréditation/billetterie. Dans ce cas, l'Utilisateur ne pourra retirer les Titres d'Accès que les jours de l'Événement (à partir d'environ 1 heure avant le début de la manifestation) en présentant les documents visés par l'art. 1 ci-dessus.

ART. 8 - DROIT DE RÉSILIATION

1. L'Organisateur reconnaît au Client le droit de résiliation gratuit à condition qu'il soit exercé dans les 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat d'achat du Service et de réception simultanée de la demande de résiliation, conformément aux modes d'exercice du droit de résiliation indiqués ci-dessous et à condition que l'Organisateur l'ait expressément autorisé et ait envoyé les fonds

correspondants.

2. MODES D'EXERCICE DE RÉSILIATION : la résiliation est exercée en remplissant le **Formulaire de Remboursement (wdw.vivaticket.it/eng/rimborso)**. En cas de résiliation, si l'Utilisateur possède déjà les Titres d'Accès, celui-ci devra les renvoyer rapidement à la Best Union Company S.p.A. - Billetterie WDW 2018 Via A. Canova n°16/20 40138 Bologna, Italie - afin qu'ils arrivent au siège de Bologna indiqué ci-dessus, au plus tard 10 jours avant la date de début de l'événement ; dans le cas contraire (retard ou non-retour), la Best Union Company S.p.A. ne devra plus pourvoir au remboursement.
3. Le Client aura par conséquent droit au remboursement des sommes versées pour l'achat, à l'exclusion des seuls frais directs de retour du Titre d'Accès correspondant à la Best Union Company SpA, à condition qu'il ait exercé la résiliation dans les termes et dans les formes précitées et, dans tous les cas, toujours avant l'Événement auquel il souhaitait participer, toute éventuelle demande de résiliation et/ou de remboursement exercée d'une manière autre que celles indiquées ci-dessus ou postérieurement audit Événement demeurant non pertinente.

ART. 9 - ÉVÉNEMENT REPORTÉ OU ANNULÉ. DÉSAGRÈMENTS LIÉS À L'ÉVÉNEMENT

1. En cas d'événement annulé ou reporté de la part de l'Organisateur, ou en cas de désagréments relatifs à l'Événement et/ou au Contrat de Vente, Best Union a été chargée par l'Organisateur de gérer les activités de remboursement. Le Client doit donc contacter la Best Union, qui travaille exclusivement pour le compte de l'Organisateur, afin de demander le remboursement du Prix du Titre d'Accès, à condition que ces Titres aient été achetés via le Service fourni par Best Union. Le Client reconnaît que le remboursement n'inclut pas les frais d'expédition du Titre d'Accès, s'ils sont déjà pris en charge par Best Union.
2. Best Union, dans la mesure où elle n'est ni l'organisatrice ni la fournisseuse de l'Événement, ne peut être tenue responsable en aucun cas d'éventuels changements du programme du **World Ducati Week 2018** et, à cette fin, il est recommandé de toujours vérifier les caractéristiques des Événements programmés directement sur le site officiel et/ou sur les canaux de communication de l'Organisateur et de Best Union.
3. Best Union ne peut, en outre, être tenue responsable des désagréments ou des inconvénients subis par le Client en raison d'événements dus aux Organisateurs et en cas d'annulation ou de report de la part des Organisateurs de l'Événement, pour lequel le service d'achat du Titre d'Accès correspondant a été fourni par le biais du Service, sans préjudice de toute responsabilité pour faute ou malveillance par rapport à ce qui est inclus dans le Service (par exemple la diffusion pour des raisons imputables à celle-ci d'informations trompeuses).

ART. 10 - ACCÈS AU SERVICE

1. Pour pouvoir accéder et utiliser le Service, le Client est tenu de : (a) accepter dans toutes ses parties ces Conditions Générales du Contrat ainsi que (b) compléter le formulaire de demande des données, en autorisant le traitement correspondant conformément à la Politique de Confidentialité publiée sur le site www.ducati.com. En acceptant ces Conditions Générales du Contrat, le Client garantit que celles-ci sont valides, véridiques, exactes et correctes et ne violent pas les droits de tiers.
2. Best Union se réserve dans tous les cas le droit de permettre l'accès au Service à tout moment exclusivement aux Clients qui ont complété avec succès une procédure d'inscription au site via le Code d'Accès. Dans ce cas, à la fin de la procédure d'inscription, le Client recevra un nom d'identification (« Identifiant ») et un mot de passe d'accès personnel (« Mot de passe »). L'Identifiant et le Mot de passe sont personnels, ne peuvent pas être utilisés sur deux postes de

travail simultanément et ne peuvent pas être transférés ou cédés à des tiers.-Le Client sera entièrement responsable de toutes les opérations effectuées par le biais de son Identifiant et de son Mot de passe et le Client sera donc obligé de garder ces données strictement confidentielles et secrètes, en informant immédiatement Best Union en cas d'utilisation sans l'autorisation du Client.

3. Best Union ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute utilisation incorrecte ou illégitime de l'Identifiant et du Mot de passe effectuée par le Client ou par un quelconque tiers lorsque cela ne dépend pas de sa propre faute.
4. Best Union se réserve également le droit d'empêcher à un Client d'accéder au Service ainsi que d'interrompre le fonctionnement de son Identifiant et de son Mot de passe immédiatement et sans préavis s'il considère qu'il existe une violation substantielle des dispositions énoncées dans ces Conditions Générales du Contrat, notamment s'il établit que : (a) les données du Client ne sont pas correctes également en raison d'un défaut de mise à jour de la part du Client ; (b) il y a des responsabilités liées à l'utilisation illégale du Code Ducati, de l'Identifiant et du Mot de passe ; ou (c) en cas d'abus ou d'utilisation illicite du Service de la part du Client.

ART. 11 - RÉCLAMATIONS

1. Pour toute observation ou réclamation relatives au Service, veuillez consulter la page d'informations présente sur le site wdw.vivaticket.it/eng/assistenza. Toutes les demandes recevront une réponse dans les 24 heures suivant leur réception, le service est actif du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.
2. Les commentaires des utilisateurs sont toujours très utiles, étant un moment de confrontation important qui nous permet d'offrir un service de plus en plus adapté aux besoins des utilisateurs.

ART. 12 - LIEN VERS D'AUTRES SITES

En ce qui concerne les éventuels liens autres que wdw.vivaticket.it et wdwdealer.vivaticket.it présents sur les propres pages Internet, nous précisons que :

- Best Union ne peut en aucun cas être tenue responsable des opinions et des contenus exprimés sur ces sites.
- Ces sites peuvent être modifiés, déplacés ou supprimés par leurs propriétaires légitimes sans préavis donné à Best Union.

ART. 13 - RESPONSABILITÉ DE BEST UNION COMPANY SPA

Best Union est la seule et unique responsable des frais et préjudices subis en raison de sa propre faute ou dol en relation avec les Services fournis par celle-ci, ainsi que pour toute information erronée fournie en relation avec l'Événement.

En outre, celle-ci n'est pas responsable du non-retrait de l'enveloppe à la billetterie ou de la non-utilisation des Titres d'Accès de la part de l'Utilisateur (même si ceux-ci ont été livrés et/ou retirés) ; dans ces preuves tout droit au remboursement des Titres d'Accès par la Best Union Company S.p.A. ou par l'Organisateur est exclu.

ART. 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT

1. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de l'accord pourra être soumis à un conciliateur nommé par la Chambre de Commerce de Bologne, qui décidera par voie électronique des techniques de conciliation en ligne, comme le permet le Décret Législatif n. 70/2003. Sous réserve des éventuelles compétences incontournables prévues par la loi en faveur des Utilisateurs consommateurs.

2. Dans tous les autres cas où l'achat en ligne n'ait pas été effectué par un Client non consommateur, tout différent relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résolution d'actes légalement pertinents liés au contrat du Service sera transféré à la juridiction exclusive du Tribunal de Bologne.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et approuver expressément les clauses suivantes, aux termes et en exécution des art. 1341 et 1342 du code civil : 1.12 (non-émission de Titres d'Accès de remplacement en cas de perte, détérioration, endommagement, destruction ou vol) ; 3.1-3.2 (Délai de Réserve) ; 5.7 (non-responsabilité de Best Union Company S.p.A en cas de non-réception de l'e-mail de confirmation due à la communication erronée des données de l'utilisateur) ; 7.2 (non-responsabilité de la Best Union Company S.p.A. en cas de non-réception des Titres d'Accès par le biais de l'expédition par courrier express due à la communication erronée des données de l'utilisateur) ; 9.2 (Best Union Company S.p.A. non-responsable pour les changements des événements) ; 9.2 (Exclusion du remboursement des frais de port, si déjà pris en charge par Best Union, du Titre d'Accès aux événements annulés ou reportés) ; 9.3 (Best Union Company S.p.A. non-responsable pour les préjudices à l'utilisateur pour annulation d'événements) ; 10.3 (obligations de l'utilisateur en ce qui concerne l'Identifiant et le Mot de passe) ; 10.4 (droit de Best Union Company S.p.A. d'empêcher l'accès au Service en relation avec l'utilisation illégitime de l'Identifiant et du Mot de passe) ; 14.2 (Tribunal compétent exclusif pour les utilisateurs non consommateurs).

DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

Ce règlement a été modifié pour la dernière fois le 22-03-2018.